



Des accès restreints EN PÉRIODE À RISQUE

En période de danger incendie et selon les conditions météo, certains massifs peuvent être fermés et l'accès, la circulation, la présence et les travaux interdits.

Chaque département prescrit sa propre réglementation sur des périodes pouvant couvrir 4 mois à compter du 1^{er} juin.

CONSULTEZ LES RÉPONDEURS ET LES SITES WEB

ALPES DE HAUTE PROVENCE	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence	
ALPES MARITIMES	www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes	
AUDE	www.risque-prevention-incendie.fr/aude	
BOUCHES-DU-RHÔNE	www.myprovence.fr/enviedebalade	08 11 20 13 13
CORSE	www.risque-prevention-incendie.fr/corse	
DRÔME	www.risque-prevention-incendie.fr/drome	
GARD	www.risque-prevention-incendie.fr/gard	
HÉRAULT	www.risque-prevention-incendie.fr/herault	
LOZÈRE	www.risque-prevention-incendie.fr/lozere	
PYRÉNÉES ORIENTALES	www.prevention-incendie66.com	
VAR	www.risque-prevention-incendie.fr/Var	
VAUCLUSE	www.risque-prevention-incendie.fr/vaucluse	04 28 31 77 11



Plus d'infos sur

WWW.PREVENTION-INCENDIE-FORET.COM

**AYONS LES BONS
RÉFLEXES**
feux-foret.gouv.fr

GENIE | Document gratuit, ne peut être vendu - Création/Photos : @agencecreation.fr



Protégeons notre nature

UN FEU DE CAMP SUFFIT À BRÛLER TOUTE UNE FORÊT

Une campagne réalisée avec le soutien de :



L incendie est un risque majeur pour les forêts d'Occitanie. Aussi la Région soutient-elle depuis de nombreuses années les campagnes estivales de sensibilisation organisées par l'Entente Valabre. En avril 2023, la Région a d'ailleurs adopté une « Stratégie pour des forêts résilientes au changement climatique », dont l'un des quatre axes est dédié à la thématique de l'incendie, avec 6 mesures opérationnelles associées.

La forêt couvre ici 2,6 millions d'hectares, soit 36 % du territoire régional, et présente une large diversité de paysages. Riche de nombreuses essences, la forêt rend d'importants services environnementaux : protection des sols et de la ressource en eau, séquestration du carbone, accueil d'une riche biodiversité... Elle constitue également un espace de liberté où se pratiquent de nombreux loisirs, de la balade à la cueillette de champignons en passant par la chasse notamment. Par ses fonctions multiples, la forêt est une composante importante de notre patrimoine naturel et de l'attractivité touristique régionale.

La forêt régionale est également le lieu de travail et la zone d'approvisionnement en bois pour près de 7 000 entreprises qui emploient 19 000 personnes et réalisent près de 3 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. La protection de la forêt contre l'incendie par la sensibilisation contribue ainsi à préserver ses nombreuses fonctions : espace de loisirs, approvisionnement des filières de transformation, atténuation du changement climatique, habitat pour une biodiversité spécifique...

Au-delà de la campagne estivale, la Région Occitanie a également soutenu l'Entente Valabre en 2023 pour construire une plateforme de vidéos sur la thématique du risque incendie. Cet outil, accessible depuis le site internet de la Région, permet ainsi à tout citoyen de se former gratuitement sur de nombreux sujets tels que les spécificités de la forêt méditerranéenne, la réglementation ou l'organisation de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI).



Carole Delga

Présidente de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Plus d'infos sur les actions de la Région Occitanie en faveur de la prévention incendie !



**Ensemble,
PROTÉGEONS LA FORÊT
RÉGIONALE**



Face au feu

LES BONS COMPORTEMENTS

- **Gardez votre calme.** La panique peut aggraver votre situation.
- **Ne vous approchez pas** des flammes.
- **Éloignez-vous du feu** à la perpendiculaire de l'axe de propagation. Rejoignez au plus vite une zone protégée.
- Sur la route, **ne vous rendez pas dans la direction de l'incendie** et ne gênez pas les secours.
- **Rebroussez chemin.** En cas d'impossibilité, ne sortez pas de votre véhicule.

LES DANGERS DE L'INCENDIE

Le feu se déplace plus vite qu'un randonneur. Sa propagation peut dépasser les 5 km/h.

Les fumées arrivent avant les flammes.

Toxiques, elles causent maux et asphyxies graves.

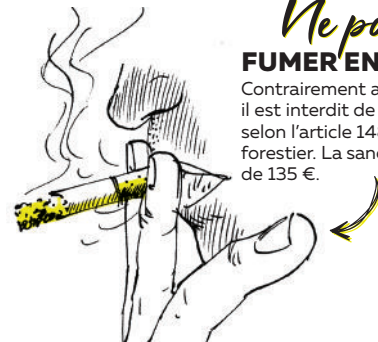
Les flammes produisent un panneau radiant à hautes températures à l'avant du front de feu.

Les éclosions sont très rapides avec les fortes chaleurs, une hygrométrie basse et un vent fort.

EN FORÊT, 5 règles À RESPECTER

Ne pas FUMER EN FORÊT

Contrairement aux croyances, il est interdit de fumer en forêt, selon l'article 148 du code forestier. La sanction retenue est de 135 €.



Ne pas JETER VOTRE MÉGOT DEPUIS LE VÉHICULE

Toute l'année, il est interdit de jeter des objets incandescents dans les forêts, maquis, garrigues, landes. Les automobilistes surpris à jeter leur mégot peuvent être verbalisés d'une amende de 135 €.



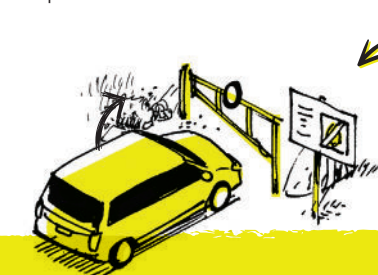
Ne pas FAIRE DE FEU DE CAMP OU DE BARBECUE EN FORÊT

En forêt et à moins de 200 mètres d'un espace boisé, l'usage du feu est interdit toute l'année (même à proximité d'un plan d'eau !). Cette règle s'applique également aux barbecues et planchas ainsi qu'aux camping-car garés à proximité d'espaces sensibles.



Ne pas STATIONNER SUR LES ZONES HERBEUSES

Le pot d'échappement très chaud du véhicule en contact direct avec des herbes sèches peut être à l'origine d'une éclosion.



Ne pas STATIONNER DEVANT LES BARRIÈRES DFCI

Sur les pistes forestières, il est essentiel de laisser les accès libres et de ne pas stationner devant les barrières. La circulation hors des pistes est interdite aux véhicules : sanctions de 135 € et 1500 €.

FACE À UN DÉPART DE FEU ALERTEZ AU PLUS VITE LES SECOURS !

18 ou 112

PLUS VOUS ÊTES RAPIDE ET PRÉCIS, PLUS VITE LES SECOURS MOBILISENT DES MOYENS ADAPTÉS.

Soyez clair pour renseigner sur le lieu du sinistre, l'accès, la cause éventuelle, les dégâts : les menaces.

Ne raccrochez pas avant que l'opérateur ne vous le demande.

Sur autoroute, utilisez les bornes orange disponibles tous les 2 km.